



HAL
open science

**Compte-rendu de Emilia Korkea-Aho et Päivi
Leino-Sandberg (dir.), Law, Legal Expertise and EU
Policy-Making**

Vincent Réveillère

► **To cite this version:**

Vincent Réveillère. Compte-rendu de Emilia Korkea-Aho et Päivi Leino-Sandberg (dir.), Law, Legal Expertise and EU Policy-Making. Revue des Affaires européennes/Law European & Affairs, 2023. hal-04529789

HAL Id: hal-04529789

<https://hal.science/hal-04529789>

Submitted on 2 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emilia Korkea-Aho et Päivi Leino-Sandberg (dir.), *Law, Legal Expertise and EU Policy-Making*, Cambridge University Press, Cambridge, 2022, 325 pages, ISBN: 9781108909099

Vincent Réveillère, MCF, Université d'Aix-Marseille

Qui sont les experts juridiques ? Comment façonnent-ils les questions qu'ils travaillent ? Comment interagissent-ils avec d'autres experts ? Doit-on envisager différemment l'expertise juridique des autres formes d'expertise ? Ce sont ces questions qui guident les contributions rassemblées par Emilia Korkea-Aho et Päivi Leino-Sandberg dans *Law, Legal expertise and EU Policy-Making*. Les auteurs et les autrices cherchent à analyser le rôle d'expert assumé par les juristes à partir d'études de cas menées dans le contexte de l'élaboration des politiques européennes.

L'expertise comme le droit jouent des rôles croissant dans la définition des politiques publiques. C'est tout particulièrement le cas pour les politique européenne : l'Union est souvent présentée comme un cas paradigmatique, tant du pouvoir technocratique que de la gouvernance par le droit. Pourtant, l'expertise juridique a fait l'objet de relativement peu de recherches. Les travaux sur l'expertise en sciences sociales se sont assez peu intéressés au travail des juristes et, pour les juristes, l'expertise a tendance à renvoyer à toute sorte de savoirs techniques à l'exception des leurs – c'est par exemple en ce sens que l'on parle d'expertise judiciaire.

L'ouvrage présenté est donc particulièrement bienvenu. Il contribue à ouvrir un champ de recherche important et longtemps négligé. Une première partie regroupe des contributions proposant une réflexion théorique sur l'expertise juridique – celle-ci se nourrit notamment de travaux antérieurs sur l'expertise en droit international, souvent écrits dans une perspective critique. Une seconde partie regroupe des études de cas analysant le jeu de l'expertise juridique menée en interne, au sein de différentes institutions (le Parlement européen, le Parlement britannique et la Commission européenne). Une troisième partie rassemble des textes portant sur l'expertise externe menée, dans des contextes variés, par différents acteurs (avocats, juristes d'organisations non-gouvernementales, universitaires et contributeurs à un blog juridique).

De manière générale, les contributions s'inscrivent dans des perspectives combinant droit et sciences sociales ; le droit est globalement conçu comme une pratique sociale et politique. Comme beaucoup d'autres, les auteurs cherchent à éviter les travers d'une approche complètement stratégique du droit – l'expertise ne serait que le reflet de rapports de pouvoirs se jouant en d'autres termes – et d'une perspective que l'on peut qualifier de techniciste – l'expertise serait apolitique et neutre. Les auteurs et les autrices sont essentiellement des juristes, qui se livrent parfois à un exercice réflexif, mais on compte également trois politistes parmi eux. Les sources d'inspiration des

différentes contributions sont diverses, il est possible de citer la sociologie des professions (Bourdieu, Becker), les *critical legal studies* (Duncan Kennedy, David Kennedy), les Études sur les sciences et les techniques (Latour, Jasanoff) et la sociologie pragmatique (Boltanski et Thévenot).

L'apport de l'ouvrage est de proposer de riches enquêtes, menées dans des contextes variés et parfois peu explorés, mais aussi de mener une réflexion théorique sur l'expertise juridique à partir de celles-ci. À ce titre, le retour fait en conclusion par les coordonnatrices sur l'introduction à l'aune des cas présentés est particulièrement utile. Mentionnons par exemple l'évolution quant à la question de savoir qui peut compter comme expert juridique. Les études de cas enrichissent et font évoluer la perception de l'expert juridique donnée en introduction – une personne dont la maîtrise théorique et pratique du droit est largement reconnue. Elles montrent ainsi que la détention d'un diplôme en droit n'est pas forcément nécessaire, que les experts juridiques doivent connaître et savoir naviguer dans les processus décisionnels de gouvernance multi-niveau typique de l'Union européenne et que les institutions européennes « clientes » de l'expertise participent à l'institution de ceux dont ils sollicitent l'expertise. Les contributions montrent aussi que connaître le droit est souvent largement insuffisant pour être un expert juridique ; il faut aussi maîtriser des savoirs venant d'autres disciplines, disposer de compétences relationnelles et savoir s'adapter à la demande ; il faut même parfois « ne pas être trop un juriste » pour être un bon expert juridique.

En développant une réflexion sur les rôles des experts juridiques à un moment où l'expertise est omniprésente mais aussi largement critiquée, cet ouvrage est important pour mieux comprendre la construction des politiques européennes et l'évolution des professions juridiques en Europe. Il contribue également aux controverses méthodologiques en droit de l'Union européenne en mettant en œuvre des méthodes éloignées de l'analyse doctrinale traditionnelle et en faisant porter l'analyse sur des objets moins communément étudiés que la Cour de justice et sa jurisprudence. On peut penser que cet ouvrage mériterait d'être mis en relation avec le travail de de l'anthropologue et juriste Annelise Riles qui conçoit, plus largement, le droit comme une savoir technique et défend une anthropologie des techniques juridiques.